

Portrait social

Caf de La Réunion



À La Réunion, **659 750 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **74,5 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 73,5 % à 80,5 % selon les intercommunalités.

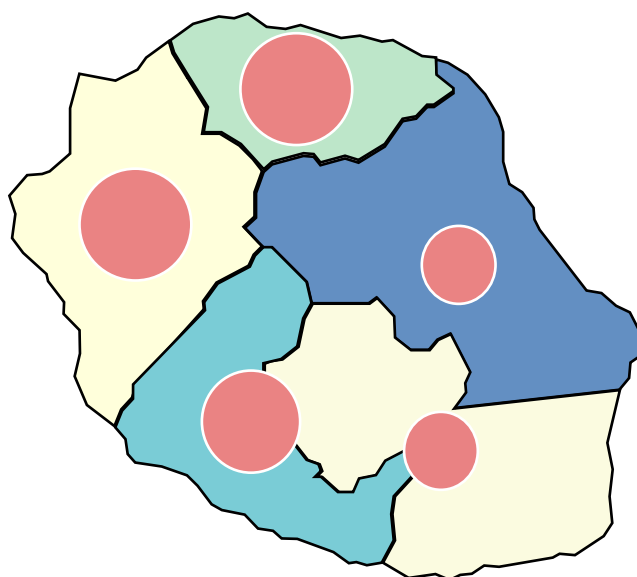
Le département se caractérise par une proportion importante de familles avec enfants (51 % à La Réunion, 49 % au niveau national) dont 25 % sont des familles monoparentales (32 % au niveau national).

7 910 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2,7 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

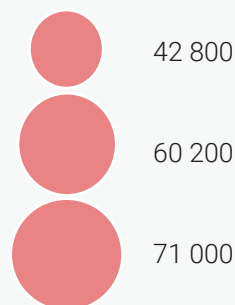
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 30 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

152 366 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 150 566 enfants.**

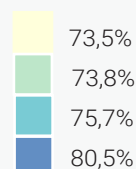
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de La Réunion



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2024

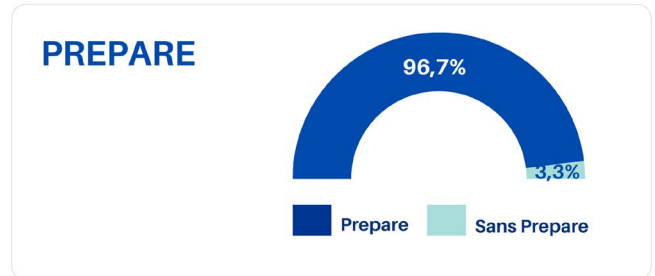
Nom de la commune	Assistantes-maternelles	Ecoles maternelles	Garde à domicile	EAJE	Capacité théorique d'accueil 2024
ETANG-SALE	52,1	0,0	5,7	28,4	86,2
SAINTE-MARIE	17,3	0,0	1,7	39,2	58,2
SAINT-PIERRE	23,6	3,3	2,3	26,5	55,7
LES AVIRONS	40,8	0,0	4,1	10,2	55,1
ENTRE-DEUX	34,1	0,0	2,4	18,3	54,8
LA POSSESSION	20,3	1,8	2,3	29,4	53,8
BRAS-PANON	15,1	10,3	1,9	23,6	50,8
SAINT-LEU	23,3	1,5	5,3	18,6	48,8
SAINT-PAUL	17,7	5,1	3,2	22,5	48,5
LE TAMPON	31,8	0,8	3,3	11,9	47,9
SAINT-DENIS	11,7	4,4	1,3	29,2	46,6
LA REUNION	17,8	2,9	2,6	22,4	45,7
SAINTE-SUZANNE	15,4	0,0	2,0	26,2	43,6
PLAINE-DES-PALMISTES	17,5	6,5	1,9	15,2	41,1
LE PORT	10,8	2,7	2,2	25,0	40,6
PETITE-ILE	18,0	4,2	4,0	11,9	38,2
SAINT-ANDRE	11,6	2,6	1,9	22,0	38,0
SAINT-LOUIS	17,2	4,1	4,2	12,3	37,8
TROIS-BASSINS	15,5	2,3	3,5	16,5	37,7
SAINT-JOSEPH	13,3	1,7	3,4	17,4	35,9
SAINT-PHILIPPE	6,9	0,0	2,3	23,0	32,2
SAINT-ROSE	11,0	2,1	6,3	9,3	28,7
SAINT-BENOIT	8,8	1,4	1,6	16,5	28,2
SALAZIE	1,1	1,5	1,9	21,7	26,2
CILAOS	4,5	2,8	7,9	6,7	21,9

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Caf 2024, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © GeoFla 2.0.2022

La Caf de La Réunion soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Avec un total de **17 204 places**, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2024 à **45,7 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans (contre 61,4 places pour la France métropolitaine). Elle varie de 21,9 à 86,2 places pour 100 enfants

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

de moins de 3 ans, selon les communes de l'île. À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (52,8 % des places offertes), à La Réunion, l'offre proposée par les Eaje est le premier contributeur avec 8 446 places, soit 49 % de l'ensemble des places offertes.

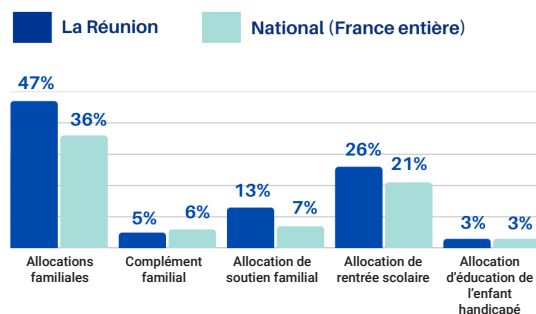
Afin d'accompagner les familles qui souhaitent interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) a été versée à 1 106 allocataires, couvrant 1 216 enfants de moins de 3 ans, soit 3,4 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des prestations familiales). À titre de comparaison, ce taux atteint **6,5 % en France métropolitaine**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

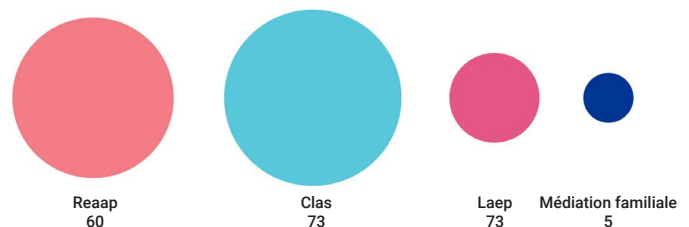
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 47 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du premier enfant, et 5 % obtiennent un complément familial ;
- 26 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;
- 13 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



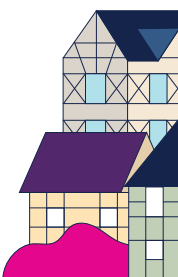
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important en faveur de la parentalité. Cette démarche se concrétise par le soutien à de nombreuses structures et actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

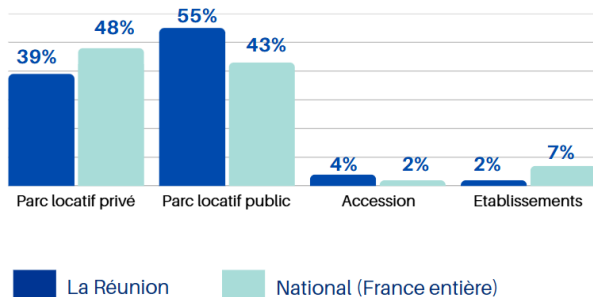




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

En septembre 2024, **112 373 allocataires** perçoivent une aide au logement versée par la Caf à La Réunion. Cela correspond à **261 993 personnes**, soit environ **30 % de la population** du département.

La répartition des bénéficiaires se distingue par une proportion plus élevée dans le parc locatif public, avec 55 % des bénéficiaires, comparativement au niveau national (43 %).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	La Réunion	National (France entière)
parc Locatif Privé	301 €	238 €
parc Locatif Public	314 €	220 €
Accédants	230 €	183 €
Établissement	151 €	211 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs par rapport à la moyenne nationale, excepté en Etablissements/Foyers. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus élevé à La Réunion et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La branche famille participe à la lutte contre les exclusions de façon constante. Cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **92 983 foyers** sur le territoire réunionnais.
- **91 215 allocataires** réunionnais bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 32 %

des foyers allocataires réunionnais (33 % au niveau national). Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 16 600 foyers en 2024.

- **22 550** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 73 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

92 983
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

46,8 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

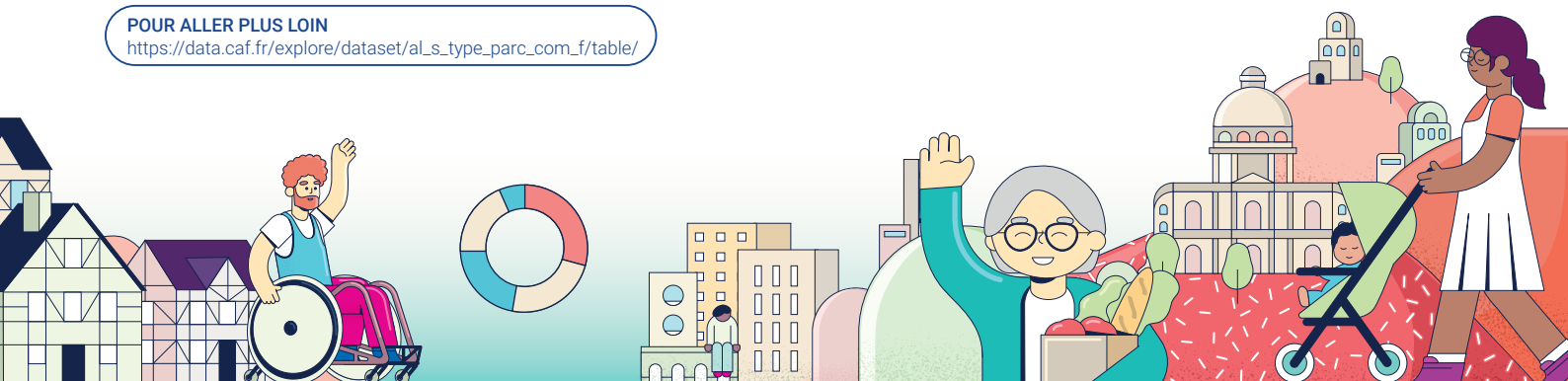
46,9 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

16 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



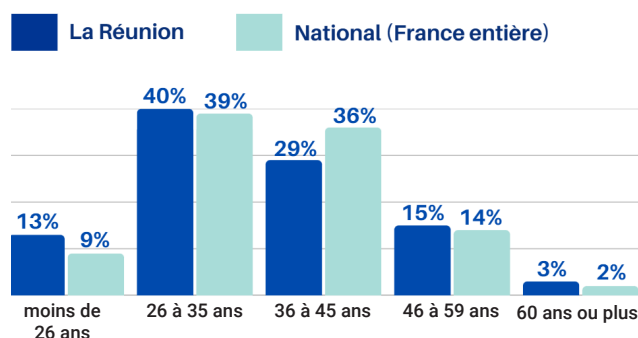
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

632 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales à La Réunion (AVVC), entre décembre 2023 et novembre 2024 (35 085 sur la France entière). 98 % des bénéficiaires de l'AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 605 271 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 958 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non-conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits. Ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

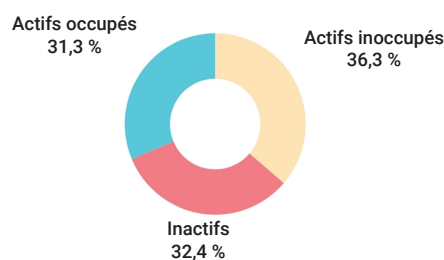
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **40 %** des bénéficiaires réunionnais ont **entre 26 et 35 ans et 29 % entre 36 et 45 ans**.
- **25 %** des bénéficiaires **n'ont pas d'enfant**. La part des familles avec enfant est plus importante à La Réunion (75%) qu'au niveau national (70%).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **26 %** des bénéficiaires ont **au moins un enfant** de moins de 3 ans (23 % au niveau national).
- **31 %** des allocataires de l'AVVC **sont actifs** avec un emploi. C'est moins que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
La Réunion	54 %	27 %	69 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **54 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus élevée que le niveau national (37 %) ;
- **27 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national) ;
- **69 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).